

Objectif 01: Aider les habitants du territoire à être les garants de sa protection

- Objectif 01: Aider les habitants du territoire à être les garants de sa protection les garants de sa protection

Dans le coeur d'un Parc national, l'Etat assigne à l'établissement public l'obligation de garantir la protection des patrimoines naturel, culturel et paysager du coeur.

Pour ce faire, une réglementation spéciale du coeur est mise en place, dans le but de limiter les pressions sur les milieux naturels et d'encadrer les travaux et les activités qui s'y déroulent.

Référence ID de l'article : #3462

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 11:38